

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 10 mars 2023 à 20h00

Délibération N°01 : Attribution des subventions pour l'année 2023

Les membres du conseil souhaitent concentrer les subventions sur les associations à proximité du village et accueillant des habitants. C'est pour cette raison que la Gazaliane, association œuvrant à l'EHPAD de Castels, recevra une aide de 100 € ainsi que l'amicale des pompiers qui, en période estivale, doit financer la logistique liée à l'arrivée de renforts. Après ces différentes explications, la délibération adoptée à l'unanimité

Délibération N°02 : Caractéristiques des dépenses au compte 6232 intitulé « Fêtes et Cérémonies » pour l'année 2023

Vœux du Maire, pots du 8 mai et du 11 novembre, gerbes de fleurs pour le 8 mai et le 11 novembre, pots et récompenses pour les associations, gerbes de fleurs pour les décès et les mariages, repas fin d'année entre élus et personnel, repas avec des personnes Officielles, l'après-midi de Noël : cadeaux, animation et goûter, l'après-midi et repas des aînés : animation, repas et boissons, les animations en partenariat avec office du tourisme et CCSPN ainsi que le Carnaval des écoles

Pas de commentaire particulier et cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Divers points :

- L'augmentation de l'eau : c'est un sujet important sur lequel il est nécessaire de se pencher. Le prix du m³ sur la commune est relativement faible, au regard des investissements à venir, de l'augmentation des coûts de l'énergie, mais également en prenant en compte la rareté de l'eau, il devient nécessaire d'envisager une petite augmentation pour 2024, ceci afin de subvenir aux besoins impératifs notamment à l'entretien du réseau AEP vieillissant. La priorité actuellement est de réparer les fuites dès qu'elles sont localisées et ceci n'est pas une mince affaire. En prévision d'un été chaud avec une sécheresse climatique, les agents communaux surveillent le réseau constamment, la consommation et surtout la capacité de pompage afin que la commune ne se retrouve pas en difficulté dans l'hypothèse où l'été 2023 serait identique à 2022.
- Création d'un SIVOS : la commune de Saint Vincent de Cosse est en RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) avec Beynac et Cazenac et Vézac. Un budget annexe a été mise ne place en 2023 pour identifier au mieux les dépenses et recettes liées aux écoles de manière à refacturer au plus juste les frais aux trois communes.
- Carnaval des écoles : cette année il a lieu à Saint Vincent de Cosse pour le plus grand plaisir des Vinécossois. La date à retenir est le vendredi 24 mars.